



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 30 novembre 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Pau Germain, maire de la ville de Prévost
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présente :

Madame Maude Tessier, directrice générale secrétaire-trésorière par intérim de la Régie

2022-11-30/1304

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9 H 30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-30/1305

ITEM 2

ADOPTION DU BUDGET 2023

Il est proposé par monsieur Lamothe

ET IL EST RÉSOLU que le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 477 541 \$, réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

	BUDGET 2023
Revenus	
Revenus de fonctionnement	
Quote-part Ville de Prévost	193 440 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	962 944 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	250 838 \$
Publicité	- \$
Concession	16 300 \$
Location Glaces	400 000 \$
Location Salles	5 000 \$
Produits Divers - protocole d'entente	23 000 \$
Revenus d'intérêts	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	1 851 522 \$

Affectation excédent de fonctionnement - surplus		300 000 \$
Sous-total revenus fonctionnement après conciliation à des fins fiscales		2 151 522 \$
Revenus d'investissement		
Quote-part Ville de Prévost		187 428 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme		947 492 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie		191 099 \$
Sous-total revenus investissement		1 326 019 \$
TOTAL DES REVENUS		3 477 541 \$

Dépenses

Dépenses de fonctionnement		
Charges salariales		806 002 \$
Bénéfices marginaux		81 720 \$
Avantages sociaux		20 300 \$
Honoraires professionnels - Comptabilité		20 000 \$
Honoraires professionnels - Juridique		5 000 \$
Service Technique - Relations de travail		6 000 \$
Créance irrécouvrables		- \$
Cotisation et association		500 \$
Communications		- \$
Amortissement		665 599 \$
Frais de déplacement		500 \$
Assurance		114 000 \$
Frais Bancaires		2 000 \$
Fourniture de bureau		1 000 \$
Fournitures et équipements (outillage)		60 000 \$
Vêtements et uniformes		10 000 \$
Activités spéciales et événements		2 000 \$
Taxes Infrastructure		210 000 \$
Formation et congrès		500 \$
Entretien des équipements		160 000 \$
Télécommunication		6 000 \$
Électricité et Gaz		320 000 \$
Publicité, promos et site Web		1 000 \$
Location de glace FHM à Saint-Jérôme		236 000 \$
Entretien du bâtiment		85 000 \$
Informatique		4 000 \$
Intérêts dette à court terme et long terme		459 002 \$
Frais d'escompte		34 696 \$
Intérêts emprunt temporaires		- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales		3 310 819 \$
Remboursement capital dette		823 900 \$
Remboursement règlement d'emprunt 002		
Amortissement intérêts et dette		8 421 \$
Sous-total dépenses de fonctionnement après conciliation à des fins fiscales		4 143 140 \$
Dépenses d'investissement		
Dépenses d'investissements administration		- \$
Dépenses d'investissements loisirs		- \$
Sous-total dépenses d'investissement		4 143 140 \$
Ajustement pour amortissement fiscal		(665 599) \$
TOTAL DES DÉPENSES		3 477 541 \$
Excédent (Déficit prévus)		0 \$

No de résolution
ou annotation



ITEM 3
VARIA

Aucune

2022-11-30/1306

ITEM 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9 h 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Monsieur Guy Lamothe
Président

Madame Maude Tessier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

No de résolution
ou annotation

